

NOMENCLATURE : 9-1

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

-----  
ATTRACTIVITE COMMERCIALE -  
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT  
DU CENTRE VILLE ET DE LA GRANDE RESIDENCE -  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -  
RAPPORT D'ACTIVITE 2023  
-----

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER

La société MANDON/SOMAREP dont le siège social est situé 3 rue de Bassamo à PARIS a été retenue pour la gestion du marché d'approvisionnement du centre-ville et de la braderie annuelle d'une part et du marché d'approvisionnement de la Grande Résidence d'autre part, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée initiale de cinq ans à compter du 2 novembre 2021.

En application des dispositions de l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le délégataire doit fournir chaque année à l'autorité délégante, un rapport afin de permettre à la collectivité de s'assurer de la bonne exécution du contrat et du respect des engagements souscrits par le délégataire.

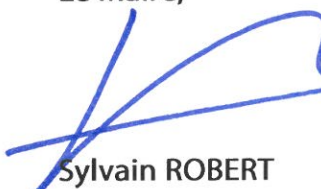
Ce rapport doit être examiné par l'assemblée délibérante qui en prend acte en application des dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Ce document ci-annexé, établi pour l'année 2023, a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 07 octobre 2024 et il vous est proposé d'ouvrir le débat.

Il vous est précisé que ces documents ne peuvent donner lieu à un vote, notre assemblée ne pouvant qu'en prendre acte.

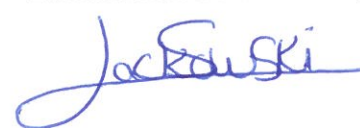
⇒ Le Conseil Municipal prend acte après en avoir débattu.

Le Maire,

  
Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

  
Sophie JACKOWSKI

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle Vie de la Cité –  
Accès aux services publics  
et ressources internes  
Service Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX  
Réf : VB/BB

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 17 OCTOBRE 2024**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024**

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 09 octobre 2024.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, MM. GHEYSENS, CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, VAIRON, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes BRAET, JACKOWSKI, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. PACH, CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : Mme CORRE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme MAZEREUW, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. NYCZ ayant donné pouvoir à M. OUDJANI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame JACKOWSKI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.